

**COMMUNE DE VACHERESSE**  
**74360**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026\_17

~~~~~

**SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures,  
Le conseil municipal de la commune de Vacheresse régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Jean TUPIN-BRON, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, maire.

**PRESENTS :** *BENED Justine, CARTOTTO Alexandra, CIER Gaël, DORIGO Rebecca, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, LUCAS Lydie, MARTIN Françoise, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, PAREYT Alexandre, ROBERT Nicolas, TAGAND Gilberte, TUPIN René, TUPIN-BRON Jean.*

**ABSENT :** néant

Madame DORIGO Rebecca a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de VACHERESSE étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de fixer à **trois** le nombre d'adjoints au maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

La secrétaire de séance,  
Rebecca DORIGO

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en  
préfecture le  
et publication du

